



TENDANCES REGIONALES

En 2023, FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 16 300 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

Les conditions climatiques du millésime ont entraîné une forte expression des jaunisses cette année, notamment du Bois noir. La plupart des secteurs de la région présente une contamination à la Flavescence stable et une hausse des contaminations au Bois noir.

En 2023, plus de 4 300 prélèvements pour analyses ont été réalisés, révélant ainsi 1 500 parcelles nouvellement flavescences.

Cette année, 11 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit plus de 3 ha de vigne. Au total, 9 communes sont nouvellement détectées contaminées FD, sur l'ensemble de la région.

Les 3 piliers de la lutte

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La surveillance du matériel de multiplication végétale

BILAN 2023

Flavescence dorée

Chiffres clés

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Surface prospectée | 16 337 Ha |
| Nombre de ceps symptomatiques | 74 264 |
| Dont Nombre de ceps contaminés FD | 35 700 |
| Nombre de parcelles contaminées FD | 3 045 |
| Surfaces contaminées FD | 1 925 ha |

Rappel

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2023**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

38-73



Bilan départements de l'Isère et des Savoie

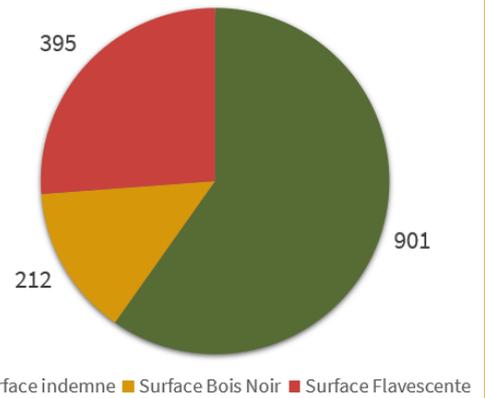
En 2023, la surveillance s'est déroulée du 03/07 au 03/11/2023, 1 508 hectares ont été prospectés. 8880 ceps symptomatiques ont été observés et 874 échantillons ont été effectués pour déterminer le type de jaunisses.

Au total, 1131 parcelles et 6508 ceps sont contaminés par la Flavescence dorée. Ainsi que 2311 ceps contaminés par le Bois Noir.

5 parcelles dépassent 20% de contamination: à Aiton, Chindrieux, Hauteville, Ruffieux et Saint-Jeoire-Prieuré, pour un total de 0.05 hectare.

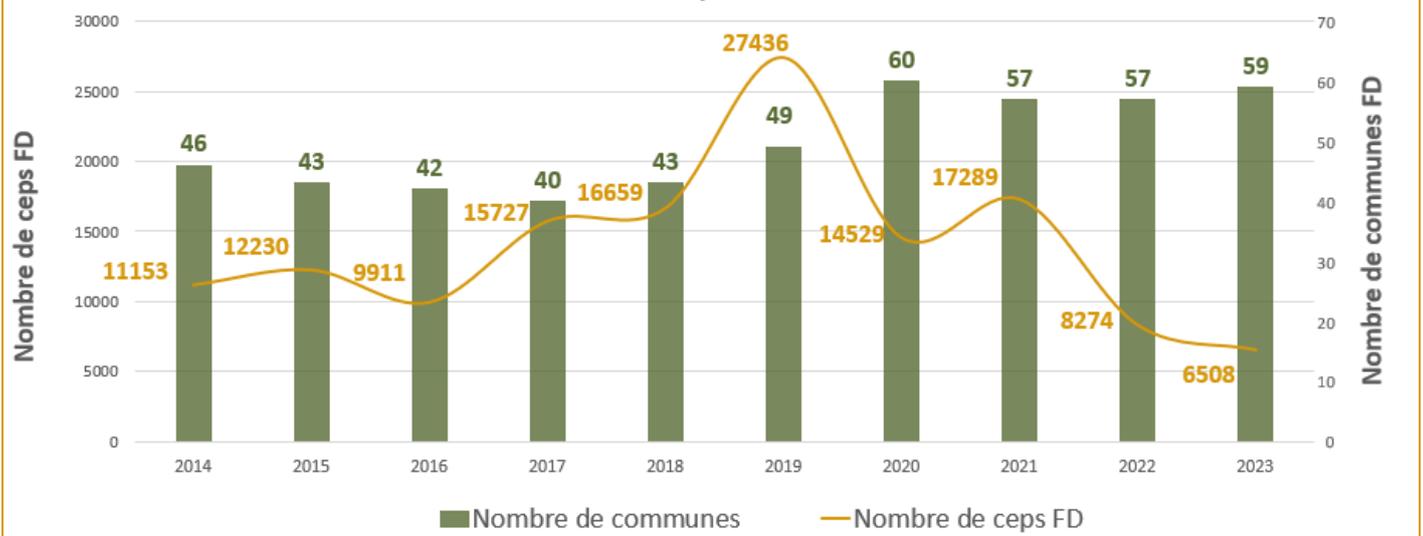
On observe une diminution du nombre de pieds contaminés et une augmentation de la surface atteinte de flavescence dorée.

Répartition des surfaces prospectées selon les résultats d'analyses (en Ha)



1 nouvelle commune située en Savoie est contaminée par la Flavescence Dorée : Pallud.

Flavescence dorée 38-73-74: Evolution du nombre de ceps et de communes contaminés depuis 2014



FREDON AURA - Siege social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PIREST



tel : 04 37 43 40 70
fax : 04 37 43 40 75



contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura